

**CYCLING
CYCLISME
CANADA**



POLITIQUE DE SÉLECTION PISTE ENDURANCE 2024

VERSION ÉBAUCHE publiée le 22 novembre 2023, VERSION FINALE publiée le 23 février 2024
Les mises à jour importantes par rapport à la version précédente sont soulignées en bleu.

*En attente d'une révision par le Conseil des athlètes de Cyclisme Canada et
le Comité de haute performance de Cyclisme Canada*

Tous les programmes sont susceptibles d'être modifiés.

Note du traducteur : En cas d'interprétation différente entre les versions anglaise et française de cette politique, la version anglaise prévaudra



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le présent document énonce les critères à utiliser pour la sélection de l'équipe canadienne pour les projets de piste junior de 2024.

Les critères sont organisés par section comme suit :

- Section A – APERÇU DU PROGRAMME
- Section B – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ
- Section C – CRITÈRES DE SÉLECTION SPÉCIFIQUES
- Annexe A – NORMES DE PRÉPARATION AUX PERFORMANCES D'ENDURANCE DE LA PISTE

Les objectifs et le calendrier du programme sont énoncés dans la section A.

Pour être considérés pour la sélection, les athlètes doivent répondre aux critères d'admissibilité de la section B.

Les décisions de sélection sont basées sur les critères spécifiques de la section C.

Sauf indication expresse dans les critères de sélection spécifiques, les sélections sont soumises aux critères de sélection généraux qui se trouvent sur le site Web de Cyclisme Canada.

SECTION A – APERÇU DU PROGRAMME

Le programme de l'équipe nationale de Cyclisme Canada est conçu pour contribuer à la mission de Cyclisme Canada : "Inspirer les Canadiens à faire du vélo".

Les possibilités de participer à des compétitions internationales sont le fondement de tout programme d'équipe nationale. Elles constituent une source de motivation importante pour les athlètes qui espèrent exceller sur la scène internationale. Un programme d'équipe nationale bien conçu crée également un environnement positif dans lequel les athlètes peuvent apprendre autant que possible de leurs expériences. Il devrait en résulter des compétiteurs bien équilibrés, dotés des compétences nécessaires pour exceller dans leur future carrière de cycliste et au-delà.

Le programme de l'équipe nationale canadienne s'efforce d'atteindre cet objectif grâce à des programmes bien gérés et soutenus par un personnel professionnel qui aidera les athlètes à développer leurs compétences et à réaliser leur potentiel.

Le processus de sélection de l'endurance sur piste vise à contribuer au développement d'athlètes qui ont de l'expérience, de la force, de la profondeur et un potentiel de médailles dans toutes les épreuves d'endurance sur piste.

Le programme d'endurance sur piste de 2024 s'articule autour d'un objectif de performance pour les Jeux olympiques et les épreuves de la Coupe des nations. Certaines des inscriptions du Canada à la Coupe des nations de Milton, aux Championnats panaméricains et aux Championnats du monde pourraient être davantage axées sur le développement¹.

¹ Aux fins de la présente politique, les athlètes sélectionnés pour des projets de " performance " sont ceux qui, selon la prépondérance des probabilités, devraient réaliser la meilleure performance possible dans une épreuve donnée ; les athlètes sélectionnés pour des projets de " développement " sont ceux qui devraient réaliser des performances dans l'avenir, mais qui ont besoin d'occasions de participer à des compétitions internationales dans le cadre de leur développement. Le CC se réserve le droit de modifier la priorité de sélection en fonction de circonstances atténuantes, y compris, mais sans s'y limiter, la disponibilité des athlètes et les stratégies de qualification du Canada.



Le chemin le plus direct du Canada vers la qualification olympique passe par la poursuite par équipe, qui permet de qualifier le plus grand nombre de coureurs possible. À partir de cette épreuve, le Canada obtient également des positions de départ dans les épreuves de l'omnium et de la madison. Le processus de qualification olympique peut être [consulté ici](#).

CALENDRIER DES PROGRAMMES 2024

Dates	Projet	Location
11 janvier au 5 février	Coupe des nations I <ul style="list-style-type: none">• Camp de préparation WTE Milton du 7 au 15 décembre• Camp de préparation WTE et MTE Milton 11-25 janvier• Départ le 26 janvier• Dates de la compétition : 2 au 4 février	Adelaide AUS
22 février au 18 mars	Coupe des nations II <ul style="list-style-type: none">• Camp de préparation Milton du 22 février au 7 mars• Départ le 8 mars• Dates de la compétition : 15 au 17 mars	Hong Kong CHN
25 mars au 8 avril	Championnats panaméricains <ul style="list-style-type: none">• Camp de préparation Milton du 25 mars au 29 mars• Départ le 30 mars• Dates de la compétition : 3 au 7 avril	Los Angeles É-U
27 mars au 15 avril	Coupe des nations III <ul style="list-style-type: none">• Camp de préparation Milton du 27 mars au 11 avril• Dates de la compétition : 12 au 14 avril	Milton CAN
12 au 26 mai	Camp de préparation olympique	Milton CAN
8 au 26 août	Camp de préparation olympique	Milton CAN
5 au 10 août	Jeux olympiques <ul style="list-style-type: none">• Les critères de sélection figurent dans un document séparé	Paris FRA
23 septembre au 21 octobre	Championnats du monde <ul style="list-style-type: none">• Camp de préparation Milton du 23 septembre au 9 octobre• Départ le 10 octobre• Dates de la compétition : 16 au 20 octobre	Ballerup DEN

Toutes les dates peuvent être modifiés.



SECTION B - CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible à la sélection au sein de l'équipe canadienne, un athlète doit :

- Être un citoyen canadien.
- Avoir un passeport canadien valide qui n'expire pas avant la date requise par les autorités consulaires du pays où se déroule l'épreuve.
- Être en conformité avec toutes les exigences pertinentes du CC et de l'UCI en matière d'admissibilité.
- Détenir une licence UCI valide indiquant que la nationalité est canadienne.
- Signer, soumettre et respecter l'Accord d'équipe nationale de CC.
- Avoir rempli toutes les exigences pertinentes de l'UCI, de l'AMA et du CCES en matière d'antidopage.
- Avoir signé le formulaire de consentement acceptant d'être lié par le Code de conduite universel pour prévenir et traiter la maltraitance dans le sport (UCCMS).
- Les mineurs doivent avoir une autorisation parentale pour participer aux programmes d'entraînement et aux compétitions.

Des conditions d'admissibilité supplémentaires peuvent être détaillées dans les critères de sélection spécifiques ci-dessous.



SECTION C - CRITÈRES SPÉCIFIQUES DE SÉLECTION

Projet	Coupe des nations I	Coupe des nations II	Coupe des nations III
Dates du camp de préparation :	11 au 25 janvier	22 février au 7 mars	27 mars au 11 avril
Dates de départ	26 janvier	8 mars	N/A
Dates de la compétition :	2 au 4 février	15 au 17 mars	12 au 14 avril
Localisation :	Adelaide AUS	Hong Kong CHN	Milton CAN
Objectif :	Performance (points de qualification Olympique)	Performance (points de qualification Olympique)	Développement ; Performance (points de qualification olympique)
Taille maximale de l'équipe :	4 femmes plus remplaçante 4 hommes plus 1 remplaçant	4 femmes plus remplaçante 4 hommes plus 1 remplaçant	Équipes de développement: 4 femmes plus 1 remplaçante 4 hommes plus 1 remplaçant Équipes de performance : 4 femmes plus 1 remplaçante 4 hommes plus 1 remplaçant
	<p><i>1 remplaçant ne voyageant pas peut être nommé pour chaque équipe. S'il est nommé, cet athlète assistera au camp de sélection mais ne voyage pas à la compétition.</i></p> <p><i>Cyclisme Canada se réserve le droit d'augmenter, de diminuer ou de reconfigurer la taille de l'équipe selon la clause 5 du Politique générale de sélection.</i></p>		
Dates de sélection :	<p>Coupe des nations I - performance</p> <ul style="list-style-type: none">• 18 décembre 2023 – Les entraîneurs soumettent la sélection des équipes à l'entraîneur en chef et au DSHP• 20 décembre 2023 – La décision de sélection est approuvée ; les athlètes sont informés ; la période d'appel commence*.• 27 décembre 2023 – Date limite d'appel ; sélections sont finale <p>Coupe des nations II – performance</p> <ul style="list-style-type: none">• 6 février 2024 – Les entraîneurs soumettent la sélection des équipes à l'entraîneur en chef et au DSHP• 8 février 2024 – La décision de sélection est approuvée ; les athlètes sont informés ; la période d'appel commence*.• 16 février 2024 – Date limite d'appel ; sélections sont finale <p>Coupe des nations III – performance poursuite par équipe</p> <ul style="list-style-type: none">• 20 février 2024 – Les entraîneurs soumettent la sélection des équipes à l'entraîneur en chef et au DSHP• 22 février 2024 – La décision de sélection est approuvée ; les athlètes sont informés ; la période d'appel commence*.• 1^{er} mars 2024 – Date limite d'appel ; sélections sont finale		



	<p><i>Note : Cyclisme Canada se réserve le droit de ne pas inscrire une équipe de performance à cet événement. La décision finale sera prise après la Coupe des Nations II en fonction du classement de qualification olympique du Canada.</i></p> <p>Coupe des nations III – développement poursuite par équipe et toutes les courses en peloton</p> <ul style="list-style-type: none">• 5 mars 2024 – Les entraîneurs soumettent la sélection des équipes à l'entraîneur en chef et au DSHP• 7 mars 2024 – La décision de sélection est approuvée ; les athlètes sont informés ; la période d'appel commence*.• 15 mars 2024 – Date limite d'appel ; sélections sont finale <p>* Toute personne qui n'est pas nommée dans la décision de sélection doit faire appel avant la date limite ou elle perd son droit d'appel.</p>
Comité de sélection:	Sélections recommandées par : <ul style="list-style-type: none">• Comité d'entraîneurs piste endurance (voir la site Web de CC) Sélections approuvées par : <ul style="list-style-type: none">• Entraîneur en chef• Directeur des services de haute performance
Éligibilité:	<p>Selon la règle 3.2.001 de l'UCI, les coureurs doivent être âgés d'au moins 18 ans au 31 décembre 2024.</p> <p>Tout coureur représentant le Canada doit participer au camp de préparation complet avant chaque épreuve à laquelle il participera (voir les dates du camp ci-dessus et l'annexe B).</p> <p>Selon la règle 3.4.004 de l'UCI, pour être considérés pour les épreuves du peloton (Omnium, Madison, Course scratch, Course d'élimination, Course aux points), les athlètes doivent avoir 250 points UCI dans cette discipline six semaines avant la première Coupe des Nations ou dans la dernière mise à jour du classement UCI à la date d'inscription.</p> <p>Seuls les U23 et les juniors de deuxième année (athlètes nés) sont éligibles pour l'équipe de développement à la Coupe des Nations de Milton selon les critères ci-dessous.</p>
Critères de sélection:	<p>Cyclisme Canada se réserve le droit de modifier les critères de sélection pour ces événements en fonction d'une stratégie globale visant à soutenir les performances permettant de remporter des médailles et à soutenir les stratégies de qualification de Cyclisme Canada pour les Jeux olympiques de 2024 et les Championnats du monde sur piste élite de 2024.</p> <p>Poursuite par équipe</p> <p>Équipe de performance (Coupes des Nations I et II ; la décision d'inscrire ou non une équipe de performance à la Coupe des Nations III sera prise après la Coupe des Nations II)</p> <p>Le comité d'entraîneurs recommandera, sur la base de son avis d'expert, une composition d'équipe de poursuite composée de 4 partants et d'un remplaçant qui a le plus grand potentiel pour atteindre l'objectif de temps ou de résultat de l'équipe en compétition. Pour déterminer la composition de l'équipe, le jury d'entraîneurs évalue la capacité de chaque coureur à contribuer à la performance de l'équipe sur la base des facteurs suivants :</p>



- Aptitude à occuper des postes spécifiques ;
- Capacité à mettre en œuvre la stratégie de l'équipe au rythme visé ;
- Capacité tactique et technique;
- D'autres facteurs énumérés à la section D, clause 3, peuvent également être pris en compte.

Il est entendu que la composition de l'équipe doit refléter une combinaison unique de coureurs qui occupent des positions spécifiques et une répartition de la charge de travail qui se combinent pour obtenir la meilleure performance de l'équipe. Dans certains cas, un coureur individuel fort peut ne pas être recommandé à l'équipe parce que ses caractéristiques et ses capacités ne s'accordent pas efficacement avec la composition de l'équipe recommandée.

En cas d'appel de sélection en poursuite par équipes, tous les coureurs recommandés pour l'équipe doivent être nommés comme parties affectées dans l'appel, car tout changement dans la composition de l'équipe peut nécessiter un changement dans les positions des autres coureurs ou dans la répartition de la charge de travail pour l'épreuve.

Pour être pris en considération pour la sélection, les performances et les résultats à l'entraînement ou en compétition doivent être réalisés entre le 1er janvier 2023 et la date de sélection applicable. Toute session d'entraînement dirigée par un entraîneur de l'équipe nationale de Cyclisme Canada peut être utilisée pour informer les recommandations de sélection faites par le panel des entraîneurs.

Cyclisme Canada se réserve le droit d'explorer différentes combinaisons, positions et stratégies de distribution de la charge de travail afin de maximiser la progression à long terme de l'équipe de poursuite et de capitaliser sur les caractéristiques uniques de chaque athlète. Cela peut inclure l'intégration d'un substitut dans l'alignement de départ à l'entraînement ou en compétition, selon l'évaluation par l'entraîneur de la performance de l'équipe et de l'athlète en préparation d'un événement ou pendant l'événement. Il peut également s'agir de sélectionner de nouveaux coureurs qui ont démontré, à l'entraînement ou en course, le potentiel d'améliorer le temps de l'équipe sur la base de l'avis d'experts du comité d'entraîneurs.

Conformément [du clause 3 du Politique générale de sélection](#), la composition de départ pour chaque tour de compétition sera déterminée sur place par l'entraîneur de cette épreuve.

Équipe de développement (Coupe des Nations III)

Le Canada inscrira une équipe de développement en poursuite pour les femmes et les hommes à la Coupe des nations de Milton, [avec une priorité accordée aux athlètes U23 et aux juniors de deuxième année \(nés entre 2002 et 2006\)](#). Cette équipe sera réservée aux athlètes de la catégorie U23 (c. à d. 22 ans et moins). Dans des circonstances exceptionnelles, un athlète de 23 ans ou plus peut être considéré pour la sélection s'il est nouveau dans le cyclisme sur piste mais qu'il a démontré le niveau approprié de performance et d'habileté technique. Cette décision sera prise à la discrétion du comité d'entraîneurs.

Le comité d'entraîneurs recommandera, sur la base de son avis d'expert, une composition de l'équipe de poursuite composée de 4 partants et d'un remplaçant ayant



le plus grand potentiel pour atteindre l'objectif de temps ou de résultat de l'équipe en compétition. Les coureurs seront sélectionnés dans l'ordre de priorité suivant :

1. Les coureurs nés en 2005-2006 qui ont obtenu une place dans les 8 premiers de la poursuite individuelle, de l'omnium, de la madison, de la course d'élimination, de la course aux points ou de la course de scratch lors des championnats du monde juniors UCI 2023. dans une épreuve individuelle d'endurance sur piste lors des Championnats du monde juniors UCI 2023 (IP, Omnium, Madison, Course d'élimination, Course aux points ou Course scratch).
2. Les coureurs nés en 2002-2006 juniors ou U23 qui ont atteint la norme de temps Élite A ou B* dans la poursuite individuelle entre le 1er janvier 2023 et la date de sélection.
3. Les coureurs nés en 2001 ou avant qui ont atteint la norme de temps Élite A* dans la poursuite individuelle entre le 1er janvier 2023 et la date de sélection.
4. Les coureurs nés en 2001 ou avant qui ont atteint la norme de temps Élite B* dans la poursuite individuelle entre le 1er janvier 2023 et la date de sélection.
5. À la discrétion du comité des entraîneurs, selon une évaluation globale des résultats des coureurs admissibles au contre-la-montre de 500 m/1 000 m, à la poursuite individuelle et à l'omnium lors des Championnats canadiens élite sur piste de 2024.
6. La discrétion du comité des entraîneurs basée sur d'autres facteurs énumérés à la section D, dans la clause 3 de la Politique générale de sélection.

** Compte tenu des modifications apportées aux normes de temps sur piste publiées le 17 octobre 2023, le comité des entraîneurs peut prendre en compte les performances qui répondaient aux normes en vigueur avant cette date, à condition que l'athlète ait démontré une progression continue vers les nouvelles normes depuis qu'il a satisfait à la norme initiale.*

Il est entendu que la composition de l'équipe doit refléter une combinaison unique de coureurs qui occupent des positions spécifiques et une répartition de la charge de travail qui se combinent pour obtenir la meilleure performance de l'équipe. Dans certains cas, un coureur individuel fort peut ne pas être recommandé à l'équipe parce que ses caractéristiques et ses capacités ne s'accordent pas efficacement avec la composition de l'équipe recommandée.

En cas d'appel de sélection en poursuite par équipes, tous les coureurs recommandés pour l'équipe doivent être nommés comme parties affectées dans l'appel, car tout changement dans la composition de l'équipe peut nécessiter un changement dans les positions des autres coureurs ou dans la répartition de la charge de travail pour l'épreuve.

Pour être pris en considération pour la sélection, les performances et les résultats à l'entraînement ou en compétition doivent être réalisés entre le 1er janvier 2023 et la date de sélection applicable. Toute session d'entraînement dirigée par un entraîneur de l'équipe nationale de Cyclisme Canada peut être utilisée pour informer les recommandations de sélection faites par le panel des entraîneurs.

Cyclisme Canada se réserve le droit d'explorer différentes combinaisons, positions et stratégies de distribution de la charge de travail afin de maximiser la progression à long terme de l'équipe de poursuite et de capitaliser sur les caractéristiques uniques de chaque athlète. Cela peut inclure l'intégration d'un substitut dans l'alignement de départ



à l'entraînement ou en compétition, selon l'évaluation par l'entraîneur de la performance de l'équipe et de l'athlète en préparation d'un événement ou pendant l'événement. Il peut également s'agir de sélectionner de nouveaux coureurs qui ont démontré, à l'entraînement ou en course, le potentiel d'améliorer le temps de l'équipe sur la base de l'avis d'experts du comité d'entraîneurs.

Conformément à la ~~section D~~, clause 1 de la [Politique générale de sélection](#), la composition de départ pour chaque tour de compétition sera déterminée sur place par l'entraîneur de cette épreuve.

Course en peloton :

Pour être pris en compte pour la sélection, les résultats doivent être obtenus entre le 1er janvier 2023 et la date de sélection applicable. Les résultats doivent se situer dans la première moitié des athlètes inscrits à l'épreuve.

Si le Canada ne se qualifie pas dans l'une de ces épreuves ou si l'épreuve ne fait pas partie du programme de courses par étapes, ce poste ne sera pas pourvu.

Omnium et Madison :

Jusqu'à 1 coureur et 1 remplaçant pour l'omnium et 2 coureurs et 1 remplaçant pour la madison seront sélectionnés parmi les athlètes nommés à l'équipe de poursuite* dans l'ordre de priorité suivant pour chaque épreuve respective :

1. Terminer dans les 8 premiers des Championnats du monde UCI élite.
2. Terminer dans les 8 premiers de la Coupe des Nations UCI.
3. Terminer dans les 12 premiers des championnats du monde UCI élite.
4. Terminer dans les 12 premiers d'une Coupe des Nations UCI.
5. A la discrétion du comité des entraîneurs, compte tenu de la section B, clause 3 de la politique générale de sélection de Cyclisme Canada.

Toute égalité sera départagée par le meilleur résultat individuel. Si l'égalité persiste, elle sera départagée à la discrétion du comité des entraîneurs.

Course scratch, Course aux points et Course d'élimination (si elles font partie du programme de compétition) :

1 coureur et 1 remplaçant par épreuve seront choisis parmi les coureurs sélectionnés pour la poursuite par équipes* dans l'ordre de priorité suivant :

1. Le champion continental 2023 dans cette discipline.
2. Le premier Canadien au classement UCI dans cette discipline à la date de sélection.
3. Le meilleur résultat dans cette discipline aux Championnats du monde ou à la Coupe des Nations.
4. La discrétion du comité d'entraîneurs en tenant compte de la section B, clause 3 de la politique générale de sélection de Cyclisme Canada.

* Cette disposition ne s'applique pas à la Coupe des Nations III si le Canada n'inscrit pas d'équipe de performance en poursuite à cette épreuve : dans ce cas, le Canada peut inscrire dans les courses en peloton des athlètes qui n'ont pas été sélectionnés dans les équipes de poursuite par équipe. De plus, s'il n'y a pas d'athlètes dans la sélection de l'équipe de poursuite qui ont les points requis pour une ou plusieurs épreuves du peloton, Cyclisme Canada se réserve le droit d'ajouter un ou plusieurs athlètes admissibles à la sélection pour assurer une représentation dans toutes les épreuves pour lesquelles le Canada s'est qualifié.



Autofinancement:	<p>Les athlètes sont responsables des frais de projet et de certains coûts tels que décrits dans la Politique des frais d’athlète publiée sur le site web de Cyclisme Canada. Ces coûts seront communiqués à l’athlète au moment de la sélection. Tous les frais de projet en suspens doivent être payés avant le début du projet. des coûts suivants :</p> <p>Coupes des nations I – Adelaide</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Frais de camp préparatoire à confirmer ● Frais de voyage pour le camp de préparation ● Repas pendant le camp de préparation ● Frais de projet à confirmer* <p>Coupes des nations II – Hong Kong</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Frais de camp préparatoire à confirmer ● Frais de voyage pour le camp de préparation ● Repas pendant le camp de préparation ● Frais de projet à confirmer* <p>Coupes des nations I – Milton</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Frais du camp de préparation à confirmer ● Frais de voyage pour le camp de préparation ● Repas pendant le camp de préparation ● Frais de projet à confirmer* <p>*Les frais de projet sont sujets à changement si le nombre de jours du projet est modifié. Les frais de projet doivent être payés deux semaines avant le début du projet.</p> <p>Les athlètes sélectionnés pour la poursuite par équipe qui sont membres d'équipes UCI peuvent choisir de rester avec leur équipe pour les Coupes des Nations. Ces athlètes sont exemptés des frais de projet mais auront accès aux services de mécanique et/ou de thérapie de Cyclisme Canada.</p>
------------------	--

Projet	Championnats panaméricains
Dates du camp de préparation:	25 au 29 mars
Date de départ:	30 mars
Dates du compétition	3 au 7 avril
Localisation:	Los Angeles, É-U
Objectif:	L'objectif est d'utiliser cet événement pour le développement des athlètes. Cependant, il pourrait être nécessaire d'inscrire des équipes de performance aux épreuves individuelles et/ou aux autres épreuves, selon l'évaluation par l'entraîneur du statut de qualification du Canada aux Jeux olympiques et aux Championnats du monde. Cette évaluation sera faite à la fin de la Coupe des Nations II (18 mars 2023).
Taille maximale de l'équipe:	4 femmes et 1 remplaçant 4 hommes et 1 remplaçant
	<i>1 remplaçant ne voyageant pas peut être nommé pour chaque équipe. S'il est nommé, cet athlète assistera au camp de sélection mais ne voyagera pas à la compétition.</i>



	<p><i>Cyclisme Canada se réserve le droit d'augmenter, de diminuer ou de reconfigurer la taille de l'équipe selon la section B, clause 5 de le politique générale de sélection.</i></p>
Dates de sélection:	<ul style="list-style-type: none">• 5 mars 2024 – Les entraîneurs soumettent la sélection des équipes à l'entraîneur en chef et au DSHP• 7 mars 2024 – La décision de sélection est approuvée ; les athlètes sont informés ; la période d'appel commence*.• 15 mars 2024 – Date limite d'appel ; sélections sont finale <p>* Toute personne qui n'est pas nommée dans la décision de sélection doit faire appel avant la date limite ou elle perd son droit d'appel.</p>
Comité de sélection:	<p>Sélections recommandées par :</p> <ul style="list-style-type: none">• Comité d'entraîneurs piste endurance (voir la site Web de CC) <p>Sélections approuvées par :</p> <ul style="list-style-type: none">• Entraîneur en chef• Directeur des services de haute performance
Éligibilité:	<p>Selon la règle 3.2.001 de l'UCI, les coureurs doivent être âgés d'au moins 18 ans au 31 décembre 2024.</p> <p>Tout coureur représentant le Canada doit participer au camp de préparation complet avant chaque épreuve à laquelle il participera (voir les dates du camp ci-dessus et l'annexe B).</p> <p>Si Cyclisme Canada choisit de mettre l'accent sur le développement pour cet événement, la priorité sera accordée aux seuls les athlètes juniors et U23 de deuxième année (nés entre 2002 et 2006). sont admissibles à la sélection pour la poursuite par équipe. Dans des circonstances exceptionnelles, un athlète élite (23 ans ou plus) peut être considéré pour la sélection s'il est nouveau en cyclisme sur piste mais qu'il a démontré le niveau approprié de performance et d'habileté technique. Cette décision sera prise à la discrétion du jury des entraîneurs.</p>
Critères de sélection:	<p>Cyclisme Canada se réserve le droit de modifier les critères de sélection pour ces événements en fonction d'une stratégie globale visant à soutenir les performances permettant de remporter des médailles et à soutenir les stratégies de qualification de Cyclisme Canada pour les Jeux olympiques de 2024 et les Championnats du monde sur piste élite de 2024.</p> <p>Poursuite par équipe :</p> <p>Développement Si Cyclisme Canada choisit de mettre l'accent sur le développement pour la poursuite par équipe, l'équipe sera sélectionnée selon les mêmes critères que l'équipe de développement de la Coupe des Nations III.</p> <p>Performance Si Cyclisme Canada choisit un objectif de performance pour la poursuite par équipe, l'équipe sera sélectionnée selon les mêmes critères que les équipes de performance des Coupes des Nations I et II.</p> <p>Selon la section B, clause 1 de le politique générale de sélection, la composition de départ pour chaque tour de compétition sera déterminée sur place par l'entraîneur de l'épreuve.</p>



Course en peloton :

Pour être pris en compte pour la sélection, les résultats doivent être obtenus entre le 1er janvier 2023 et la date de sélection applicable. Les résultats doivent se situer dans la première moitié des athlètes inscrits à l'événement.

En se basant sur l'évaluation des entraîneurs quant au statut de qualification du Canada pour les Jeux Olympiques et les Championnats du Monde après la Coupe des Nations II, Cyclisme Canada déterminera s'il faut mettre l'accent sur le développement ou sur la performance pour chacune des courses en peloton.

Pour les courses en peloton axées sur le développement, les coureurs et jusqu'à un remplaçant pour chaque épreuve seront sélectionnés ~~parmi les athlètes nommés à l'équipe de poursuite*~~ dans l'ordre de priorité suivant :

1. ~~Le Canadien~~ L'athlète le mieux classé **parmi les coureurs sélectionnés pour la poursuite par équipe*** au classement UCI dans cette discipline à la date de sélection ;
2. Le meilleur résultat dans cette discipline lors des championnats du monde ou de la coupe des nations **parmi les coureurs sélectionnés pour la poursuite par équipes***;
3. Le champion canadien 2024 dans cette discipline **parmi les coureurs sélectionnés pour la poursuite par équipe***;
4. Les coureurs nés en 2005-2006 qui ont terminé dans les 8 premiers de la poursuite individuelle, de l'omnium, de la madison, de la course d'élimination, de la course aux points ou de la course scratch aux Championnats du Monde Junior UCI 2023, **parmi les coureurs sélectionnés pour la poursuite par équipes***;
5. La discrétion du comité d'entraîneurs en tenant compte de la section D, clause 3 de la politique générale de sélection.

~~Si l'athlète répondant à un critère de sélection donné n'est pas sélectionné pour l'équipe de poursuite, ou refuse la sélection, la sélection passera à la priorité de sélection suivante.~~

Pour les courses en peloton axées sur la performance, les coureurs et jusqu'à 1 remplaçant pour chaque épreuve seront sélectionnés parmi les coureurs inscrits à la poursuite par équipes* dans l'ordre de priorité suivant :

1. Terminer dans les 8 premiers des Championnats du monde UCI élite.
2. Terminer dans les 8 premiers de la Coupe des Nations UCI.
3. Terminer dans les 12 premiers des championnats du monde UCI élite.
4. Terminer dans les 12 premiers d'une Coupe des Nations UCI
5. A la discrétion du comité d'entraîneurs, compte tenu de la section D, clause 3 de la politique générale de sélection.

Toute égalité sera départagée par le meilleur résultat individuel. Si l'égalité persiste, elle sera départagée à la discrétion du comité d'entraîneurs.

Jusqu'à 2 coureurs de la **poursuite individuelle** et 1 remplaçant seront sélectionnés parmi les coureurs sélectionnés pour la poursuite par équipe* dans l'ordre de priorité suivant :

1. Meilleur temps en poursuite individuelle à l'entraînement ou en compétition entre le 1er janvier 2023 et la date de sélection applicable.
2. La discrétion du comité d'entraîneurs en tenant compte de la section D, clause 3 de la politique générale de sélection.



	<p>* Cette disposition ne s'applique pas si le Canada inscrit une équipe de poursuite de l'équipe de développement au Championnat panaméricain : dans ce cas, le Canada peut inscrire à ces épreuves des athlètes qui n'ont pas été sélectionnés pour l'équipe de poursuite de l'équipe.</p>
Autofinancement:	<p>Les athlètes sont responsables des frais de projet et de certains coûts tels que décrits dans la Politique des frais d'athlète publiée sur le site web de Cyclisme Canada. Ces coûts seront communiqués à l'athlète au moment de la sélection. Tous les frais de projet en suspens doivent être payés avant le début du projet.</p> <p>Les athlètes sont responsables des coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">● Frais du camp de préparation à confirmer*● Frais de voyage pour le camp de préparation● Repas pendant le camp de préparation● Frais de projet à confirmer* <p>*Les frais de projet sont sujets à changement si le nombre de jours du projet est modifié. Les frais de projet doivent être payés deux semaines avant le début du projet.</p>

Projet	Championnats du monde
Dates du camp de préparation:	23 septembre au 9 octobre
Date de départ:	10 octobre
Dates du compétition	16 au 20 octobre
Localisation:	Ballerup, DEN
Objectif:	Performance et développement
Taille maximale de l'équipe:	4 femmes et 1 remplaçant 4 hommes et 1 remplaçant Les quotas du Canada pour les épreuves en peloton seront déterminés par le processus de qualification décrit dans les règles UCI 9.2.022-9.2.028.
	<p><i>1 remplaçant ne voyageant pas peut être nommé pour chaque équipe. S'il est nommé, cet athlète assistera au camp de sélection mais ne voyagera pas à la compétition.</i></p> <p><i>Cyclisme Canada se réserve le droit d'augmenter, de diminuer ou de reconfigurer la taille de l'équipe selon la section B, clause 5 de la politique générale de sélection.</i></p>
Dates de sélection:	<ul style="list-style-type: none">● 13 août 2024 – Les entraîneurs soumettent la sélection des équipes à l'entraîneur en chef et au DSHP● 15 août 2024 – La décision de sélection est soumise au comité de haute performance● 20 août 2024 – La décision de sélection est approuvée ; les athlètes sont informés ; la période d'appel commence*.● 28 août 2024 – Date limite d'appel ; sélections sont finale <p>* Toute personne qui n'est pas nommée dans la décision de sélection doit faire appel avant la date limite ou elle perd son droit d'appel.</p>



Comité de sélection:	Sélections recommandées par : <ul style="list-style-type: none">• Comité d'entraîneurs piste endurance (voir la site Web de CC) Sélections approuvées par : <ul style="list-style-type: none">• Entraîneur en chef• Directeur des services de haute performance• Comité de haute performance
Éligibilité:	Selon la règle 3.2.001 de l'UCI, les coureurs doivent être âgés d'au moins 18 ans au 31 décembre 2024. Tout coureur représentant le Canada doit participer au camp de préparation (voir les dates du camp ci-dessus et l'annexe B). Conformément à l'article 9.2.027 bis de l'UCI, pour être sélectionné pour l'omnium, la madison, la Course scratch, la course d'élimination ou la course aux points, les coureurs doivent avoir au moins 250 points dans le classement UCI utilisé pour établir les quotas des Championnats du monde pour cette discipline.
Critères de sélection:	Cyclisme Canada se réserve le droit de modifier les critères de sélection pour ces événements en fonction d'une stratégie globale visant à soutenir les performances permettant de remporter des médailles et à soutenir les stratégies de qualification de Cyclisme Canada pour les Jeux olympiques de 2024 et les Championnats du monde sur piste élite de 2024. Poursuite par équipe : Le comité d'entraîneurs recommande, sur la base de son avis d'expert, une composition de l'équipe de poursuite composée de 4 coureurs et 1 remplaçant qui a le plus grand potentiel pour atteindre l'objectif de temps ou de résultat de l'équipe lors de la compétition. Pour déterminer la composition de l'équipe, le comité d'entraîneurs évalue la capacité de chaque coureur à contribuer à la performance de l'équipe sur la base des facteurs suivants : <ul style="list-style-type: none">• Aptitude à occuper des postes spécifiques.• Capacité à mettre en œuvre la stratégie de l'équipe au rythme prévu.• Capacité tactique et technique.• D'autres facteurs énumérés à la section D, clause 3, peuvent également être pris en compte. Il est entendu que la composition de l'équipe doit refléter une combinaison unique de coureurs qui occupent des positions spécifiques et une répartition de la charge de travail qui se combinent pour obtenir la meilleure performance de l'équipe. Dans certains cas, un coureur individuel fort peut ne pas être recommandé à l'équipe parce que ses caractéristiques et ses capacités ne s'accordent pas efficacement avec la composition de l'équipe recommandée. Dans le cas d'un appel de sélection dans l'équipe de poursuite, tous les coureurs recommandés pour l'équipe doivent être nommés comme parties concernées dans l'appel, car tout changement dans la composition de l'équipe peut nécessiter un changement dans les positions des autres coureurs ou dans la répartition de la charge de travail pour l'épreuve.



Cyclisme Canada se réserve le droit d'explorer différentes combinaisons, positions et stratégies de distribution de la charge de travail afin de maximiser la progression à long terme de l'équipe de poursuite et de capitaliser sur les caractéristiques uniques de chaque athlète. Cela peut inclure l'ajout d'un substitut à l'alignement de départ à l'entraînement ou en compétition, selon l'évaluation par l'entraîneur de la performance de l'équipe et de l'individu en préparation d'un événement ou pendant l'événement. Il peut également s'agir de sélectionner de nouveaux coureurs qui ont démontré, à l'entraînement ou en course, le potentiel d'améliorer le temps de l'équipe sur la base de l'avis d'experts du comité d'entraîneurs.

Conformément à la section D, clause 1 de la politique générale de sélection, la composition de départ pour chaque tour de compétition sera déterminée sur place par l'entraîneur de l'épreuve en question.

Courses en peloton :

Pour être pris en compte pour la sélection, les résultats doivent être obtenus entre le 1er janvier 2023 et la date de sélection applicable. Les résultats doivent se situer dans la première moitié des athlètes inscrits à l'événement.

Si le Canada ne se qualifie pas dans l'une de ces épreuves ou si l'épreuve ne fait pas partie du programme de course, ce poste ne sera pas pourvu.

Si le Canada ne s'est pas qualifié pour une course en peloton par le biais du classement des nations, mais qu'un athlète s'est qualifié nominativement en remportant les Championnats panaméricains de 2024, cet athlète sera sélectionné.

Omnium et madison :

Jusqu'à 1 coureur de l'Omnium et 1 remplaçant et 2 coureurs du Madison et 1 remplaçant seront sélectionnés parmi les athlètes sélectionnés pour poursuite par équipe* dans l'ordre de priorité suivant pour chaque épreuve respective :

1. Terminer dans les 8 premiers des Championnats du monde UCI élite.
2. Terminer dans les 8 premiers de la Coupe des Nations UCI.
3. Terminer dans les 12 premiers des championnats du monde UCI élite.
4. Terminer dans les 12 premiers d'une Coupe des Nations UCI
5. A la discrétion du comité d'entraîneurs, compte tenu de la section D, clause 3 de la politique générale de sélection.

Toute égalité sera départagée par le meilleur résultat individuel. Si l'égalité persiste, elle sera départagée à la discrétion du comité d'entraîneurs.

Course scratch, course aux points et course d'élimination : 1 coureur par épreuve sera sélectionné parmi les coureurs sélectionnés pour la poursuite par équipes* dans l'ordre de priorité suivant :

1. Le champion continental 2024 dans cette discipline
2. Le premier Canadien au classement UCI dans cette discipline à la date de sélection
3. Le meilleur résultat dans cette discipline aux Championnats du monde ou à la Coupe des Nations
4. La discrétion du panel d'entraîneurs en tenant compte de la section D, clause 3 de la politique générale de sélection.



	<p>Jusqu'à 2 coureurs de la poursuite individuelle et 1 remplaçant seront sélectionnés parmi les coureurs sélectionnés pour la poursuite par équipe* dans l'ordre de priorité suivant :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Meilleur temps en poursuite individuelle à l'entraînement ou en compétition entre le 1er janvier 2023 et la date de sélection applicable.2. La discrétion du comité d'entraîneurs en tenant compte de la section D, clause 3 de la politique générale de sélection. <p>Conformément à la règle 9.2.023 de l'UCI, le champion continental de poursuite individuelle de 2024 se qualifiera nominativement pour les Championnats du monde, en plus du quota pour lequel le Canada s'est déjà qualifié.</p> <p>* S'il n'y a pas d'athlètes dans la sélection de poursuite par équipe qui ont les points requis, Cyclisme Canada se réserve le droit d'ajouter un ou plusieurs athlètes admissibles à la sélection pour assurer une représentation dans toutes les épreuves pour lesquelles le Canada s'est qualifié.</p> <p>Cette disposition ne s'applique pas si le Canada inscrit une équipe de poursuite de l'équipe de développement au Championnat panaméricain : dans ce cas, le Canada peut inscrire à ces épreuves des athlètes qui n'ont pas été sélectionnés pour l'équipe de poursuite de l'équipe.</p>
Autofinancement:	<p>Les athlètes sont responsables des frais de projet et de certains coûts tels que décrits dans la Politique des frais d'athlète publiée sur le site web de Cyclisme Canada. Ces coûts seront communiqués à l'athlète au moment de la sélection. Tous les frais de projet en suspens doivent être payés avant le début du projet.</p> <p>Les athlètes sont responsables des coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">● Frais du camp de préparation à confirmer*● Frais de voyage pour le camp de préparation● Repas pendant le camp de préparation● Frais de projet à confirmer*● Les vols seront inclus dans les frais du projet et réservés par Cyclisme Canada. <p>Les athlètes de podium qui voyagent et séjournent avec l'équipe nationale sont exemptés des frais de projet.</p> <p>*Les frais de projet sont sujets à changement si le nombre de jours du projet est modifié. Les frais de projet doivent être payés deux semaines avant le début du projet.</p>



ANNEXE A : NORMES DE PRÉPARATION AUX PERFORMANCES D'ENDURANCE DE LA PISTE

Objectif : Afin d'obtenir la meilleure performance possible **pour l'équipe**, un temps optimal de préparation spécifique à la piste est nécessaire avant la compétition. Un camp de préparation aide l'individu et l'équipe à s'améliorer dans les domaines suivants :

- Excellence technique
 - Timing
 - Rythme
 - Dépense d'énergie
 - Communication au sein de l'équipe
 - Vitesse des jambes spécifique à l'événement
 - Adaptation de l'équipement spécifique à l'événement
 - L'allure
 - Optimisation aérodynamique
 - Optimisation de l'équipement et de la tenue
 - Détermination de l'alignement (poursuite par équipe)
 - Cohésion de l'équipe
 - Collaboration avec le PRSI pour améliorer le développement technique de l'équipe

- Excellence tactique
 - Prise de décision - prise de décision et rapidité de la prise de décision sous pression
 - Communication - avec les coéquipiers dans l'épreuve et avec l'équipe de soutien
 - Timing - exécution raffinée en préparation du moment critique de l'événement
 - Collaboration avec le PRSI pour améliorer le développement tactique de l'équipe

- Physiologie
 - Tous les athlètes d'endurance doivent se présenter à un camp de préparation dans un état de préparation optimal.
 - Le camp améliorera :
 - Maximiser la PMA
 - Maximiser la vitesse
 - Maximiser la puissance
 - Le recrutement et l'adaptation aux engins spécifiques à la piste
 - Suivi du PRSI et collaboration pour améliorer le potentiel physique de l'individu et de l'équipe

- Performance mentale
 - Aptitudes à la prise de décision - décisions spécifiques à la piste et rapidité de la prise de décision
 - Confiance - savoir que l'on a fait le travail spécifique nécessaire pour réussir
 - Confiance - confiance dans les capacités des coéquipiers et dans l'équipe de soutien
 - Suivi et collaboration PRSI pour améliorer les performances mentales de l'individu et de l'équipe

Durée des stages : La durée de chaque stage est précisée dans le document de sélection.



Droit de modifier la durée : Le comité entraîneurs de l'équipe nationale a le pouvoir discrétionnaire et l'autorité de modifier légèrement la durée d'un stage de préparation pour un individu ou une équipe en fonction des facteurs suivants :

- L'engagement, l'attitude et l'assiduité du coureur aux camps d'entraînement pour la manifestation spécifique organisée au cours des 12 mois précédents.
- Les athlètes de retour aux Jeux olympiques qui ont participé à cette épreuve lors des derniers Jeux
- Les athlètes qui ont participé au podium d'un championnat du monde de l'élite dans cette épreuve la saison dernière.
- Les athlètes blessés, malades ou confrontés à d'autres circonstances imprévues approuvées par le comité d'entraîneurs
- Les athlètes qui participent à un camp d'entraînement officiel de l'équipe nationale, à une compétition ou à un DTE dans n'importe quelle discipline, sous la direction d'un entraîneur de l'équipe nationale, en même temps que le camp de préparation à la poursuite de l'équipe.

Communication avec les équipes professionnelles, les clubs et autres entités : L'athlète est responsable de toute communication avec son équipe professionnelle, son club ou toute autre entité en ce qui concerne sa participation et sa disponibilité pour une épreuve par équipe sur la piste. Un athlète souhaitant être sélectionné pour une épreuve d'équipe est responsable de sa propre disponibilité. L'athlète doit s'assurer que son emploi du temps lui permet de participer au camp de préparation requis pour participer à un championnat majeur avec l'équipe nationale dans une épreuve d'endurance par équipe sur piste.

Manquement à l'obligation de se présenter : Conformément à la politique de sélection de Cyclisme Canada, le comité d'entraîneurs de l'équipe nationale a le pouvoir discrétionnaire de ne pas sélectionner ou de ne pas inscrire un athlète qui ne participe pas à un camp de préparation parce qu'il n'a pas satisfait à une norme de préparation à la performance.